



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**ECONOMIQUE**  
**ET SOCIAL**



Distr.  
GENERALE  
E/1982/3/Add.11  
27 janvier 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

**APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS  
ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

Rapports concernant les droits visés par les articles 13 à 15 du  
Pacte, présentés par les Etats parties conformément à la résolution  
1988 (LX) du Conseil

Additif

MONGOLIE

[27 octobre 1981]

**I. ARTICLE 13. DROIT A L'EDUCATION**

1. De grands progrès ont été réalisés en République populaire mongole dans le domaine de l'instruction publique; en particulier, on a mis sur pied un système d'enseignement public préscolaire, un cycle d'études de huit ans a été institué et l'on a instauré un vaste système d'enseignement secondaire et supérieur spécialisé. A l'heure actuelle, un habitant sur quatre étudie dans un établissement d'un type ou d'un autre : sur 10 000 habitants, 2 372 fréquentent des établissements d'enseignement général, 140 des instituts d'enseignement supérieur, 113 des écoles secondaires spécialisées et 133 des écoles professionnelles.

2. En vertu de la Constitution de la République populaire mongole, tous les citoyens ont droit à l'instruction. Le caractère profondément démocratique et humaniste du système national d'éducation découle des principes qui président à l'organisation de l'instruction publique, à savoir : le droit de tous les citoyens mongols de recevoir une éducation en toute égalité, indépendamment de leur race, de leur nationalité, de leur sexe ou de leur attitude à l'égard de la religion, et quelle que soit leur situation économique et sociale; caractère obligatoire de l'enseignement pour tous les enfants et adolescents; gratuité de tous les types d'enseignement; unité de but entre instruction et éducation; collaboration entre l'école, la famille et la collectivité au service de l'éducation des enfants et des jeunes; adaptation à la vie de l'instruction et de l'éducation données aux jeunes générations; caractère scientifique, humaniste et hautement moral de l'enseignement; développement des qualités morales de l'individu.

A. Droit à l'éducation préscolaire

3. La Mongolie s'emploie activement à développer l'éducation préscolaire, à élargir le réseau d'établissements de ce type, à améliorer la qualité du personnel enseignant et à renforcer les infrastructures. Le nombre d'enfants à qui est dispensé un enseignement préscolaire s'accroît d'année en année.

4. Le tableau ci-après indique le nombre d'enfants de trois à sept ans fréquentant les jardins d'enfants durant la période allant de 1960 à 1980.

Année	Nombre de jardins d'enfants	Nombre d'enfants
1960	160	9 700
1965	483	26 600
1970	542	31 800
1975	546	37 000
1978	583	43 600
1979	595	47 000
1980	617	49 800

5. Dans les établissements qui accueillent les jeunes enfants, une grande attention est accordée au développement physique et intellectuel, à la formation de la personnalité et au développement des qualités morales. Tous les jardins d'enfants fonctionnent selon le même plan et ont le même programme. Le développement de l'enseignement préscolaire en milieu rural fait l'objet de soins particuliers. Il y a des jardins d'enfants financés dans toutes les coopératives agricoles et exploitations d'Etat. Le nombre de jardins d'enfants financés par des entreprises industrielles, des coopératives agricoles et par des exploitations d'Etat croît d'année en année.

6. Le Fonds pour l'enfance de la République populaire mongole contribue pour beaucoup au renforcement des infrastructures et des bases pédagogiques des établissements préscolaires. Rien que ces dernières années, les ressources du Fonds ont permis de construire des jardins d'enfants dans chaque aimak (province) et dans les villes ainsi qu'un orphelinat pour les enfants d'âge préscolaire. Dans chaque maison d'enfants d'âge préscolaire a été constitué un conseil de curatelle composé de représentants de la collectivité.

7. L'orphelinat fonctionne en Mongolie depuis 1954 en tant qu'institution d'éducation spéciale et qui a son propre jardin d'enfants. Tous les fonctionnaires sont à la charge de l'Etat, qui pourvoit à leur instruction.

B. Droit à l'enseignement secondaire

8. L'accélération du rythme de développement de l'économie nationale et de la culture en République populaire mongole et la nécessité de réaliser de grands progrès dans les domaines scientifique et technique exigent que l'on continue à améliorer le système d'instruction publique et la qualité de l'enseignement. Cela étant, le gouvernement estime qu'il est indispensable de redoubler d'efforts afin d'instituer progressivement pour tous les enfants d'âge scolaire le cycle complet (10 ans) d'études secondaires. Pour ce faire, il faut tout d'abord développer le

réseau d'écoles techniques professionnelles et d'établissements d'enseignement qui accueillent les travailleurs et les jeunes des campagnes.

9. Grâce aux mesures prises par le gouvernement pour accroître le nombre d'établissements d'enseignement général et pour renforcer les infrastructures, le pays a réussi à atteindre son objectif : rendre universel l'enseignement secondaire partiel (cycle de huit ans). A l'heure actuelle, près de la moitié des élèves de la huitième classe poursuivent leurs études et bénéficient du cycle d'enseignement de 10 ans.

10. Les principaux types d'établissements dans le système d'enseignement général sont l'école primaire et l'école secondaire (cycles de huit ans et de 10 ans). Ces dernières années, le réseau d'établissements d'enseignement général s'est considérablement étendu.

11. Il y a une école secondaire (cycle de huit ans ou de 10 ans) dans tous les somone (district).

12. Le passage au cycle de huit ans d'études pour tous s'est effectué en conjonction étroite avec une modernisation de l'enseignement scolaire et une amélioration soutenue du processus pédagogique-éducatif. L'universalisation du cycle d'études de huit ans a été grandement facilitée par la suppression d'un nombre important d'écoles primaires dotées d'installations insuffisantes, la concentration des élèves dans de grandes écoles secondaires et écoles du cycle de huit ans, dotées des infrastructures nécessaires sur le plan pédagogique et éducatif, ainsi que l'accueil dans des internats du plus grand nombre possible d'enfants.

13. Le tableau ci-après indique le nombre d'externats, d'écoles du soir et d'autres écoles et le nombre d'élèves durant la période allant de 1960 à 1980.

Année	Nombre total d'établissements	Externats	Ecoles du soir	Autres établissements	Nombre d'élèves
1960	468	419	49	-	115 300
1970	761	503	90	168	245 900
1975	891	555	53	283	322 500
1978	869	570	67	232	371 000
1979	892	570	74	248	384 500
1980	885	571	80	234	394 400

14. Le système d'instruction publique s'intéresse de très près à l'éducation des enfants handicapés physiques et mentaux.

15. Pour que l'enseignement secondaire partiel (huit ans) obligatoire soit véritablement ouvert à tous, on a créé des écoles spécialisées à l'intention des enfants handicapés ou dont la santé est fragile. Ces établissements, qui sont habituellement des internats, sont entièrement financés par l'Etat.

/...

16. L'école spéciale pour les sourds-muets, qui a été fondée en 1964, a le même plan et les mêmes programmes d'études que les autres établissements. On y dispense aux enfants handicapés l'enseignement général de huit ans étalé sur 12 ans et une formation professionnelle adaptée à leurs besoins. Au terme de leurs études, les élèves sont normalement engagés par les entreprises qui parrainent l'établissement.

17. Les écoles pour enfants retardés dispensent un enseignement individuel ou collectif, selon le caractère et le développement mental des enfants.

#### C. Droit à l'enseignement supérieur

18. Le système d'enseignement supérieur tient compte des intérêts économiques et culturels du pays, mais aussi des intérêts, des dons et des capacités divers de la jeune génération. La formation des spécialistes ayant fait des études supérieures s'effectue selon un plan à long terme.

19. A l'heure actuelle, il existe en Mongolie six établissements d'enseignement supérieur, dans lesquels les cadres peuvent choisir entre 70 spécialisations différentes. Le développement de l'enseignement supérieur dans le pays repose essentiellement sur la gratuité et sur l'octroi d'une aide matérielle par l'Etat. Tous les étudiants reçoivent une bourse d'un montant de 200 à 400 tugriks, en fonction de leurs résultats.

20. D'après les données de 1979, l'origine sociale des étudiants des établissements d'enseignement supérieur était la suivante : 74,4 p. 100 étaient issus de familles d'ouvriers et d'éleveurs de bétail et 25,6 p. 100 de familles d'employés et d'intellectuels.

21. Sur 10 000 travailleurs de tous les secteurs de l'économie nationale, 62 ont fait des études supérieures.

#### D. Droit à l'éducation de base

22. Outre qu'ils organisent l'éducation des enfants et de la jeunesse, le parti et le gouvernement font un gros effort pour élever le niveau d'instruction générale des adultes. Dans une résolution d'août 1966, intitulée "Mesures visant à améliorer le niveau d'instruction générale des travailleurs", le Comité central du parti populaire et révolutionnaire mongol et le Conseil des ministres de la République populaire mongole ont souligné qu'élever le niveau d'instruction générale et accroître les connaissances culturelles et techniques des travailleurs est l'affaire de la population tout entière et joue un rôle considérable dans l'édification des bases matérielles et techniques du socialisme ainsi que dans l'approfondissement de la révolution culturelle dans le pays.

23. En application de la résolution susmentionnée, le système suivant d'éducation des adultes, au demeurant fort complexe, est actuellement en vigueur :

a) Les écoles assurant un enseignement général correspondant à deux classes d'école primaire et les rudiments de la science politique, de l'éducation sanitaire, de la science vétérinaire et de l'agronomie. Ces écoles sont conçues expressément à l'intention de la population rurale, en fonction des besoins des éleveurs et des agriculteurs.

/...

b) Les écoles provisoires, rattachées aux écoles primaires d'enseignement général, qui dispensent un enseignement primaire dans les coopératives agricoles et les exploitations d'Etat. Y sont admises les personnes qui sont sorties des écoles mentionnées à l'alinéa a) ci-dessus. L'enseignement y est dispensé pendant un an (année scolaire).

c) Les écoles saisonnières, rattachées aux écoles secondaires, qui assurent un enseignement secondaire partiel (cycle de huit ans). Les élèves sortis de ces écoles reçoivent un certificat d'enseignement secondaire partiel.

d) Les écoles d'enseignement général du soir (classes par roulement), dans les centres d'aimak et les villes, qui dispensent un enseignement secondaire sans que les travailleurs aient à interrompre l'exercice de leur profession.

24. En Mongolie, l'éducation des adultes par correspondance s'est beaucoup développée. Ce moyen d'élever le niveau d'instruction générale des adultes s'adresse surtout à la population rurale, qui représente à l'heure actuelle 48,9 p. 100 de la population du pays, et tient compte des conditions de vie qui lui sont propres.

#### E. Développement du réseau scolaire

25. Dans la pratique, le système d'instruction publique s'appuie sur de solides principes démocratiques, conformément à la Constitution de la République populaire mongole, qui garantit à tous les citoyens du pays le droit à l'instruction. Ce droit est garanti par la gratuité de toutes les formes d'instruction, par l'enseignement secondaire universel de huit ans, par un large développement de la formation professionnelle et technique, de l'enseignement secondaire spécialisé et de l'enseignement supérieur, et par l'octroi de bourses d'Etat.

26. Le système national d'établissements d'enseignement, dont le but ultime est de préparer la jeune génération à une vie indépendante et à une activité professionnelle, a été mis en place dans l'optique de l'édification de la société socialiste.

27. La construction d'écoles progresse conformément au plan. Le développement considérable de la construction d'écoles a permis de réduire le roulement des classes dans les écoles et de résoudre le problème soulevé lors du dix-septième Congrès du parti : comment offrir à 60 p. 100 des élèves des écoles agricoles des internats bien équipés? Entre 1976 et 1980 on a construit 2,8 fois plus de jardins d'enfants qu'au cours du quinquennat précédent. Au cours de la même période, plusieurs nouveaux établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement secondaire spécialisé ont été ouverts. Chaque année, les différents secteurs de l'économie nationale accueillent de plus en plus de cadres qualifiés. Au cours du dernier quinquennat, 33 000 spécialistes ont fait des études supérieures ou des études secondaires spécialisées.

28. Chaque année, les écoles et les établissements d'enseignement supérieur reçoivent de plus en plus de matériel scolaire et de matériels visuels d'enseignement.

/...

29. Dans le septième plan quinquennal de développement de l'économie et de la culture de la République populaire mongole (1981 à 1985), il est prévu d'ouvrir de nouveaux établissements scolaires pouvant accueillir de 52 000 à 57 000 élèves. Le nombre des élèves augmentera de 10 à 12 p. 100. Il est prévu d'accueillir dans les internats scolaires au moins 70 p. 100 des enfants d'éleveurs et, dans les aimaks de l'Est et du désert de Gobi, jusqu'à 90 p. 100. On envisage de prendre des mesures en vue d'élargir encore davantage le réseau d'établissements préscolaires.

F. Amélioration des conditions matérielles du personnel enseignant

30. Dans le rapport du Comité central du parti populaire et révolutionnaire mongol, au dix-huitième Congrès du parti, il est déclaré que "les enseignants de notre pays accomplissent un travail difficile et utile. L'objectif essentiel des organes d'enseignant public est d'améliorer le travail en développant la formation professionnelle et en perfectionnant les techniques pédagogiques des enseignants".

31. Le parti a toujours accordé une grande attention à la formation du plus grand nombre possible d'intellectuels et d'enseignants mongols. La réforme de l'enseignement scolaire a suscité de nouvelles techniques pédagogiques rationnelles et a permis d'améliorer systématiquement les qualifications du personnel enseignant. La coordination et l'organisation du programme d'amélioration des qualifications des enseignants sont assurées par l'Institut de la recherche pédagogique de la République populaire mongole, qui comporte depuis sa création un département chargé d'améliorer les qualifications des enseignants. L'Institut organise des cours de formation et de perfectionnement des enseignants et offre des séminaires consacrés à des thèmes ou à des buts particuliers, des causeries et conférences pédagogiques pratiques. Conformément à la résolution du Conseil des ministres de la République populaire mongole intitulée "Mesures visant à améliorer les qualifications des enseignants des écoles d'enseignement général" (1969), l'Institut pédagogique d'Etat s'est vu rattacher une faculté de perfectionnement dans laquelle tous les enseignants des quatrième à dixième classes suivent une fois tous les cinq ans un stage de recyclage d'un mois; les enseignants des première à troisième classes suivent un stage analogue au Collège pédagogique d'Oulan-Bator. Les monitrices de jardin d'enfants suivent un stage de perfectionnement à l'Institut pédagogique préscolaire d'Oulan-Bator.

32. Le perfectionnement des enseignants a été intégré au système de certification du personnel enseignant (introduit en 1974); l'enseignant se prépare lui-même au stage de perfectionnement, selon un programme de travail individuel visant à améliorer ses qualifications pédagogiques. Les enseignants qui suivent les stages de perfectionnement au bout de 5, 10 et 20 ans d'enseignement, et qui réussissent aux examens de la Commission d'attestation, reçoivent une augmentation de traitement de 10 p. 100.

33. Le fait d'ajouter aux programmes de perfectionnement des cadres pédagogiques et aux attestations des encouragements de nature morale et matérielle a un effet positif sur la qualité et l'efficacité des divers programmes de perfectionnement et sur les qualifications des enseignants.

34. Les enseignants participent à l'élaboration des méthodes d'enseignement général et spécialisé, ainsi que des programmes et manuels nouveaux. Ils sont aidés par les auxiliaires pédagogiques et méthodologiques de la "Bibliothèque des enseignants". Lorsque l'on prépare les livres et les auxiliaires pédagogiques on s'efforce surtout d'en améliorer le niveau idéologique et théorique et de tenir compte des derniers progrès scientifiques, techniques et culturels.

35. Au cours de l'année scolaire 1979-1980, il y avait 13 883 enseignants dans les écoles d'enseignement général, dont 63,3 p. 100 de femmes.

ARTICLE 14 : Les dispositions de cet article ne concernent pas la Mongolie.

II. ARTICLE 15 : DROIT DE PARTICIPER A LA VIE CULTURELLE ET DE BENEFICIER DU PROGRES SCIENTIFIQUE ET PROTECTION DES INTERETS DES AUTEURS

A. Droit de participer à la vie culturelle

36. Les citoyens de la République populaire mongole, sans considération de sexe, de religion, de race, de nationalité, d'origine et de situation sociales, ont le droit de participer à tous les aspects des affaires publiques et de la vie économique, socio-politique et culturelle du pays, et d'appartenir à des organisations publiques, notamment à des associations culturelles et scientifiques. Ces droits sont garantis par la Constitution mongole (art. 82 et 83) et par d'autres textes législatifs.

37. Afin de concrétiser ce droit de participer à la vie culturelle du pays, un vaste réseau d'institutions culturelles et artistiques a été mis en place.

38. Aujourd'hui, il y a en Mongolie 15 théâtres, 23 salles de cinéma, 772 bibliothèques, 411 palais de la culture et clubs et 30 musées.

39. Il y a aussi un théâtre national d'art dramatique, une académie nationale de ballet et d'opéra, un théâtre pour enfants, un théâtre de marionnettes, et une série d'autres salles de concert et d'art dramatique dans les provinces.

40. Tout centre d'aïmek possède un club, une bibliothèque, une salle de cinéma et tout centre de somone dispose de matériel de projection. De nombreux clubs et bibliothèques sont devenus des maisons de la culture. Ils servent de cadre à des manifestations de masse, à des conférences, à des concerts d'amateurs, à des exposés sur des questions théoriques ou sur l'application des sciences à la production, à des séminaires et à des soirées d'entretiens sur un thème donné.

41. Chaque citoyen a le droit de développer ses capacités, de participer aux activités de divers cercles d'artistes amateurs qui sont affiliés aux organisations culturelles. On compte actuellement, dans les maisons de la culture et des clubs du pays, plus de 20 000 cercles (de musique, de danse, de chant choral, d'arts plastiques, etc.). Le nombre de leurs membres a atteint 300 000. Un habitant du pays sur huit participe aujourd'hui à des activités d'artistes amateurs. Il y a en Mongolie plus de 160 théâtres populaires et orchestres de groupes professionnels ou autres. De plus, des expositions organisées dans les provinces comme dans les centres urbains sont réservées aux oeuvres d'artistes amateurs.

/...

42. Les musées de l'histoire et de la révolution, ainsi que les musées d'art et d'études régionales, occupent une place importante parmi les établissements culturels et éducatifs. Les plus connus sont le Musée national de la République populaire mongole, le Musée de la révolution, le Musée Lénine, le Musée des arts plastiques, le Musée commémoratif "Erdene-Zouou", le Musée de la religion et d'autres, qui comptent au total plus de 200 000 pièces. Les musées réunissent les plus riches collections en matière d'études régionales, de richesses naturelles, de paléontologie, d'histoire, d'ethnographie et d'archéologie. Des musées d'études régionales ont été créés ces dernières années dans tous les centres d'aïmak et dans toutes les villes.

43. Les bibliothèques constituent également d'importants foyers culturels. Il existe actuellement en Mongolie des bibliothèques publiques, scientifiques, populaires et enfantines, auxquelles il faut ajouter celles des établissements d'enseignement. Les plus gros centres de peuplement disposent de bibliothèques rurales. Les grandes bibliothèques populaires des villes et des aïmaks mettent sur pied de nombreuses bibliothèques ambulantes à l'intention des éleveurs. Dans les salles de lecture des bibliothèques, on trouve en grand nombre livres, revues, journaux, ouvrages de référence, etc. qu'un demi-million de lecteurs consultent chaque année. Afin de faire mieux connaître les ouvrages littéraires, les bibliothèques exposent en permanence leurs nouvelles acquisitions ainsi que des périodiques.

44. Dans le secteur culturel et éducatif, le cinéma est l'une des formes d'expression les plus accessibles aux masses et un moyen simple de faire connaître les acquis culturels, scientifiques et techniques. La Mongolie produit aujourd'hui cinq à sept films long métrage par an, 24 films d'actualités et 75 documentaires. On organise des festivals de cinéma, des expositions - par exemple, expositions de photos de films - des conférences et des causeries.

45. On se soucie tout particulièrement de faire connaître la culture classique de tous les pays du monde. Les entreprises industrielles et les organisations sociales organisent des concerts, des conférences et des entretiens en collaboration avec les théâtres et les palais de la culture.

46. Le tableau ci-après indique le nombre d'entrées dans les théâtres et cinémas durant la période allant de 1950 à 1981 :

<u>Années</u>	<u>Nombre d'entrées</u> (chiffre total théâtres, cinémas, etc.) (en millions)	<u>Nombre d'entrées</u> (cinémas seulement) (en millions)	<u>Moyenne</u>
1950	1,0	0,8	1,3
1960	5,4	4,7	5,7
1970	11,2	10,3	10,2
1975	10,5	11,4	8,4
1976	15,0	11,6	10,4
1977	16,2	12,4	10,9
1978	19,7	13,1	12,9
1979	20,8	13,8	13,0
1980	22,0	14,0	13,6
1981	22,7	15,3	13,7

T...

47. Le peuple mongol possède un riche patrimoine culturel. Conformément à la Loi sur la protection des monuments culturels de la République populaire mongole (1970), les monuments culturels qui sont la propriété des organismes publics, des organisations coopératives ou sociales et des citoyens mongols constituent une partie du patrimoine culturel et de la richesse nationale et sont protégés par la loi. Les monuments de caractère historique, archéologique, ethnographique et religieux, les oeuvres d'art et les objets de l'artisanat, les trésors culturels, les livres rares et les monuments constituent le patrimoine culturel de la Mongolie.

48. Les organismes publics, les organisations coopératives et sociales, ainsi que les citoyens de la République populaire mongole, sont tenus de conserver les monuments culturels uniques se trouvant en leur possession et de les inscrire au registre national. Les monuments culturels sont placés sous la protection de l'Etat.

49. On se soucie particulièrement de la sauvegarde et de la protection des oeuvres d'art originales et on a créé expressément à cette fin un organisme d'Etat. Les manuscrits anciens, qui font l'objet d'études, constituent un bien très précieux.

50. Les moyens d'information de masse jouent un grand rôle dans la diffusion de la culture et permettent de faire connaître les nouveaux travaux entrepris dans les domaines culturel ou artistique. Le journal "Litératoura i iskoustvo", les revues "Koultoura", "Ogonek", "Izobrazitelnoe iskoustvo" et beaucoup d'autres sont publiées en Mongolie. Un grand nombre d'ouvrages culturels et artistiques sont édités. Ceux qui contribuent activement à la diffusion de la culture reçoivent l'insigne de "Travailleur culturel d'avant-garde", de "Propagateur de la culture" ou obtiennent le titre de "Travailleur culturel émérite". Près de 70 journaux et revues différents, tirés à 1,5 million d'exemplaires, paraissent en Mongolie.

51. La radio et la télévision mongoles diffusent régulièrement des entretiens et des reportages sur la vie culturelle du pays et familiarisent leurs auditeurs avec la culture nationale et mondiale.

52. Aujourd'hui, en Mongolie, une personne sur sept regarde la télévision.

53. Toujours soucieux d'élever le niveau des activités culturelles et éducatives, le parti et le Gouvernement mongols ont appliqué une série de mesures visant à créer et à élargir la base matérielle des établissements culturels et éducatifs, de la presse, de la radio et du cinéma, auxquels ils ont fourni des cadres hautement qualifiés.

#### B. Droit de bénéficier du progrès scientifique

54. En Mongolie, le progrès scientifique et technique sert à améliorer le bien-être de la population, afin de créer des conditions encore plus favorables au développement <sup>général</sup> de la personne humaine. Les réalisations scientifiques et techniques n'entraînent aucune conséquence négative sur le plan de l'emploi,

/...

de la santé et de la vie de la population; elles accroissent au contraire la possibilité d'un épanouissement aussi complet que possible des capacités et du potentiel créatif des travailleurs.

C. Protection des intérêts moraux et matériels des auteurs

55. Selon le Code civil de la République populaire mongole, les droits des auteurs s'étendent aux productions scientifiques, littéraires et artistiques. L'auteur détient les droits de publication, de reproduction et de diffusion par tous les moyens autorisés par la loi, sous son propre nom ou sous un pseudonyme, ainsi que le droit à l'inviolabilité de son oeuvre, et il est habilité à percevoir des redevances pour l'exploitation de sa production par autrui.

56. Le barème des redevances de droits d'auteur est fixé par le Conseil des ministres de la Mongolie. En l'absence d'un tel barème, le montant des redevances de droits d'auteur est déterminé d'entente entre les parties.

57. Aux termes de la Réglementation des découvertes, inventions et propositions de rationalisation ratifiée en 1970 par un décret du Conseil des ministres de la Mongolie, les droits de découverte, d'invention et de proposition de rationalisation sont reconnus par la loi mongole et certifiés par des diplômes (découvertes), des attestations et des brevets (inventions) et des certificats (propositions de rationalisation).

58. L'auteur titulaire d'un diplôme ou d'une autre pièce attestant de sa qualité d'auteur a le droit de percevoir une rémunération et de donner son nom ou une appellation spéciale à sa découverte ou à son invention.

D. Droit à la liberté de la recherche scientifique et des activités créatrices

59. Ces dernières années, le nombre des organisations de recherche scientifique a sensiblement augmenté en Mongolie; des mesures sont prises pour les renforcer en les dotant de personnel et d'une base matérielle, et le champ de la recherche scientifique continue à s'élargir. Depuis 5 ans, le nombre des instituts scientifiques a augmenté de 10 p. 100 et le personnel scientifique de 27 p. 100, dont 57 p. 100 de diplômés.

60. Il y a aujourd'hui en Mongolie plus de 60 docteurs ès sciences, 700 licenciés, plus de 20 professeurs, académiciens et membres correspondants de l'Académie des sciences, 100 chargés de cours. A l'heure actuelle, les institutions scientifiques effectuent des recherches dans 200 spécialités couvrant 40 sujets de recherche fondamentale et appliquée. La mise en place d'institutions scientifiques correspondant aux divers secteurs de l'économie constitue un pas important pour le développement de la science et le renforcement de ses liens avec la production.

/...

61. Chaque individu a le droit de mener des activités scientifiques et de recherche dans n'importe quel domaine. Conformément à l'"Instruction relative à l'embauche et à l'évaluation périodique du personnel scientifique", de 1969, le personnel scientifique des instituts de recherche scientifique, tant aux postes de responsabilité qu'aux niveaux subalternes, est recruté par concours, mais les personnes ayant une spécialité peu courante sont affectées à des points d'appui, des laboratoires ou des stations expérimentales sans avoir à passer les épreuves du concours; les étudiants qui sortent des établissements d'enseignement supérieur sont embauchés comme stagiaires pour deux ans, après quoi ils sont promus au rang de chercheur assistant au terme d'une procédure d'évaluation.

62. Les lauréats du concours sont nommés à des postes scientifiques de responsabilité ou subalternes.

63. Le parti attache une grande importance au développement de la production technique de masse, à laquelle les travailleurs, les ouvriers agricoles et les intellectuels du pays prennent une part de plus en plus large. Pendant la période du sixième plan quinquennal de développement de l'économie et de la culture nationales de la Mongolie (1976-1980), le nombre des novateurs s'est multiplié par 4, et celui des propositions de rationalisation par 3,5.

64. Dans le rapport du Comité central au dix-huitième Congrès du parti populaire révolutionnaire mongol, il est dit que le premier devoir de tous les instituts scientifiques, de recherche et de projet est d'élever sans cesse le niveau théorique des recherches et des études scientifiques et d'en améliorer l'application pratique. Le Congrès s'est fixé pour objectif de continuer à renforcer et à élargir la base d'expérimentation et de production pilote des instituts scientifiques.

E. Développement de la coopération et des contacts internationaux dans le domaine de la science et de la culture

65. L'Académie des sciences de la République populaire mongole et les autres instituts de recherche scientifique entretiennent des contacts étroits avec les instituts scientifiques et la recherche des autres pays et mènent avec eux une coopération fructueuse.

66. Les physiciens mongols, en coopération avec des scientifiques de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et d'autres pays socialistes prennent part avec succès aux travaux de recherche de l'Institut de recherches nucléaires de Dubna. L'Institut de physique et de technologie de l'Académie des sciences de la République populaire mongole a obtenu, avec l'aide de scientifiques soviétiques, des succès importants dans le domaine de la recherche nucléaire.

67. Depuis 1966, la Mongolie prend une part active au programme "Interkosmos" d'étude de l'espace extra-atmosphérique. La mission soviéto-mongole à bord du complexe spatial scientifique et de recherche "Salyout-6-Soyouz T-4-Soyouz-39" a été l'aboutissement logique du travail scientifique considérable que les scientifiques mongols mènent depuis de nombreuses années déjà avec les spécialistes

/...

d'Union soviétique et d'autres pays socialistes dans le cadre du programme "Intercosmos". Au cours de la mission, les cosmonautes ont réalisé des expériences et des recherches scientifiques d'une grande importance pour l'économie nationale et pour la science.

68. La mission de l'équipage mixte soviéto-mongol est un bel exemple de coopération internationale en faveur de la paix, du développement et de l'économie.

69. En relation avec le programme "Intercosmos", l'Académie des sciences de la République populaire mongole et l'Académie des sciences de l'URSS organisent en commun des expéditions de recherche en géologie, biologie, paléontologie et histoire.

70. Les scientifiques mongols collaborent avec des scientifiques de la République démocratique allemande dans les domaines de la physique de l'état solide et du spectre, avec des scientifiques bulgares en économie et en pharmaceutique, ainsi qu'en biologie générale et expérimentale, avec des scientifiques polonais en sociologie et paléontologie, avec des scientifiques tchécoslovaques en botanique, etc.

71. La Mongolie entretient actuellement des relations culturelles avec 36 pays et exécute un programme de coopération culturelle avec ces pays sur la base de plans annuels et quinquennaux. Ces plans portent sur divers domaines tels que la culture, les beaux-arts, la littérature, la science et l'enseignement. Ils ont une grande importance politique, idéologique et éducative pour la mise en commun de l'expérience culturelle et scientifique et pour aider la population à mieux connaître la culture et l'art des autres peuples du monde.

72. Rien que ces trois dernières années, la Mongolie a accueilli de nombreux groupes d'artistes venus d'Union soviétique, des ensembles de variétés de la République démocratique allemande, de Tchécoslovaquie, de Roumanie, du Viet Nam, un groupe de chants politiques de Pologne et une troupe de chants et de danses du Laos.

73. Au cours de cette même période, les artistes de l'ensemble national de chants et danses populaires, le cirque mongol, le théâtre national d'art dramatique, l'Académie nationale de ballet et d'opéra et le théâtre pour enfants ont fait une tournée dans les pays socialistes.

74. L'échange de grandes expositions, de films et de livres se fait, de façon régulière et fructueuse. Au cours des dernières années, des expositions venues de plus de 20 pays ont été présentées en Mongolie et une vingtaine d'expositions mongoles ont été organisées dans d'autres pays. La Mongolie prend part avec succès au programme international de cirque "Amitié", à des festivals cinématographiques, ainsi qu'au spectacle de chansons de variétés qui se tient chaque année, traditionnellement, à Oulan-Bator.

75. L'une des formes de coopération culturelle entre pays socialistes consiste à envoyer des spécialistes de diverses branches de la culture et des arts suivre des cours et des séminaires pour étudier l'expérience et la pratique d'autres pays.

/...

76. La Mongolie attache une grande importance au développement de la coopération culturelle avec les pays en développement. Elle organise donc des expositions photographiques, des échanges de films et de livres, des tournées artistiques, ainsi que des visites de journalistes, de scientifiques et d'artistes.

77. L'ensemble national de chants et danses populaires, a fait des tournées dans des pays comme l'Afghanistan, la République démocratique populaire lao, l'Algérie, la Guinée, l'Inde, Sri Lanka, l'Egypte et la Birmanie. Ces dernières années, la Mongolie a présenté des expositions photographiques dans plus de 20 pays d'Asie et d'Afrique et accueilli une trentaine de délégations culturelles et artistiques de ces pays.

78. La République populaire mongole développe actuellement ses relations culturelles avec la France, l'Italie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Turquie la Finlande la Suisse et le Japon et organise avec ces pays des échanges d'expositions, de films de livres et de revues.

---